

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2016/06/17/2016036098/justel>

Dossier numéro : 2016-06-17/21

Titre

17 JUIN 2016. - Arrêté du Gouvernement flamand fixant les réseaux qui constituent, pour un nombre significatif d'utilisateurs finals, le moyen principal pour réceptionner des programmes de diffusion

Situation : Intégration des modifications en vigueur publiées jusqu'au 12-09-2019 inclus.

Source : AUTORITE FLAMANDE

Publication : Moniteur belge du 22-07-2016 page : 45411

Entrée en vigueur : 01-08-2016

Table des matières

Texte

[Abrogé] <AGF 2019-06-28/38, art. 2, 002; En vigueur : 22-09-2019>